



INDEX EGALITE 2024

Direction des Ressources Humaines

Sommaire

Cadre réglementaire	2
Index égalité professionnelle.....	3

CADRE REGLEMENTAIRE

Les articles L. 132-9-3 à L.132-9-5 du code général de la fonction publique, introduits par la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique pour ce qui concerne les administrations de l'Etat et ses établissements publics, prévoient la publication d'un index égalité professionnelle au plus tard le 30 septembre de l'année N pour les données N-1.

Deux décrets ont été publiés au JORF le mercredi 6 décembre 2023 :

- Un décret en Conseil d'Etat : décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat,
- Un décret simple qui reprend l'annexe du décret en Conseil d'Etat sur les modalités de calcul et les barèmes applicables : décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat.

CADRE REGLEMENTAIRE

L'index égalité professionnelle 2024 est calculé à partir des données 2023.

Il s'appuie sur l'outil ministériel proposé par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) dont la synthèse des résultats est affichée ci-dessous.

INP de Toulouse	Note maximale initiale	score initial de l'EP
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	39
Égalité de rémunération pour les non titulaires	40	37
Dix plus haute rémunération	20	16
TOTAL	100	92

EQTP de L'EP	
Nb EQTP fonctionnaires (1)	1110
NB EQTP contractuels (2)	988
Correctif sur la pondération (1) / (1+2)	0.52907531

Personnalisation de la pondération	Note maximale pour l'EP	score final de l'EP
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	42	40.95
Égalité de rémunération pour les contractuels	38	35.15
Dix plus haute rémunération	20	16
TOTAL	100	92.10

L'index égalité 2024 de Toulouse INP, calculé sur les données 2023, est 92.10/100.